

LA LETTRE DE CARLES

N° 20 -
Novembre Décembre 2000

**ASSOCIATION
"MAS DE CARLES"**

Route de Pujaut

30400 VILLENEUVE LES

AVIGNON

Siège social :

8, rue Sainte Catherine - B.P. 416

84071 AVIGNON Cedex 4

Téléphone : 04.90.25.32.53

Télécopie : 04.90.15.01.37

CCP : Montpellier 3 542 25 Y

Mèl :

EDITO SPECIAL

Il y a le feu. Ce qui aurait pu n'être qu'un déficit de transition entre deux étapes de notre action (deux embauches supplémentaires pour soulager tout le monde,

même si nous pensions que cela demanderait une année complète pour se rééquilibrer) s'est mué en un trou de trésorerie très important : 700.000 F environ.

Trois raisons principales à cela :

- les revenus maison (vos dons, la vente des fromages et du maraîchage, la participation des accueillis) ont connu une brutale baisse de régime, qui se chiffre à 200.000 F en moins cette année.
- à quoi s'ajoute une baisse dans les rentrées des subventions prévues pour 2000 : là encore, 210.000 F en 2000.
- la formation qui avait apporté jusqu'à 300.000 F d'aide n'a, cette année, rien produit, faute de relais adaptés entre les décideurs/pourvoyeurs et nous.

L'ensemble a fait d'un déficit prévisible une **tornade budgétaire** !

Réuni en urgence le conseil d'administration n'a pu que prendre des décisions difficiles qui se solderont par du licenciement économique. Dur pour ceux qui avaient été associés à la tâche !

Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises pour tenter d'accélérer et d'augmenter les financements de nos principaux partenaires institutionnels. Mais les financements publics sont forcément toujours un peu lents à prendre forme sonnante et rébuchante. Ce qui est naturel en termes de sécurité et de vérification.

Reste à vivre en attendant. Il nous faut tenir entre trois et quatre mois. Alors nous faisons appel à vous, **appel votre générosité**. Nous savons que nous pouvons compter sur vous. Deux façons de faire :

* soit un versement immédiat, un **don** à « association Mas de Carles » ;

* soit (voir au dos) l'acceptation d'un **prélèvement automatique** mensuel sur votre compte. Comment faire ? C'est facile ! Un RIB, la somme de votre choix inscrite au dos du RIB, avec le coupon-réponse au verso de cette lettre. Le trésorier de l'association fera le reste ! Donner dans un geste

Découper et renvoyer à : Mas de Carles - Route de Pujaut 30400 VILLENEUVE LES AV.

OUI, je, soussigné _____

décide de soutenir le Mas de Carles et je fais un **don** immédiat de la somme de 100 F / 200 F / 300 F / 500 F / Autre somme : pour l'aider à sortir de ce mauvais pas.

Je renvoie ce coupon réponse et demande à être tenu au courant de l'évolution de la situation. Un reçu fiscal vous sera envoyé pour bénéficier d'une réduction d'impôts.

Signature et date :

qui accepte de durer, c'est offrir aux plus démunis accueillis au Mas le temps qui souvent, ailleurs, leur fait défaut.

Je conviens que notre manière de vous souhaiter **un bon Noël** n'est guère ordinaire. Pardon de vous interpellier aussi brutalement. Ce n'est pas l'habitude que nous nous sommes donnée. Mais il y a réellement, aujourd'hui, urgence. Merci de tout ce que vous ferez dans ce sens. Ici, tous attendent de vous ce bol d'air nécessaire.

Olivier PETY
Président Mas de Carles

POUR MEDITER

« Voilà seulement deux à trois ans que l'on commence à réhabiliter la notion d'assistance sociale », commente une chargée de mission RMI. Il était temps car, au nom du refus de l'enfermement dans l'assistance, les politiques publiques se sont acharnées, ces dernières années, à faire entrer ces personnes dans un processus d'insertion professionnelle dont elles ne relèvent plus ou à des conditions qui supposeraient d'engager des moyens considérables que les pouvoirs publics et les entreprises se refusent à mettre en œuvre. Anecdote exemplaire : pour obtenir l'agrément lui permettant d'ouvrir un atelier d'insertion adossé à son CHRS, afin d'y accueillir les hommes cassés et isolés et leur permettre de se trouver une occupation, le directeur a dû le baptiser « espace de réadaptation à l'emploi ». Ses autorités de tutelle « ne pouvait pas admettre qu'il n'y ait pas accès ou démarche vers l'emploi. » Quel paradoxe ! Notre société s'obstine à remettre dans l'emploi des personnes qui mériteraient d'être prises en charge convenablement,

compte tenu des affres que la vie leur a fait subir, tandis que dans le même temps, une bonne partie des chômeurs qui travaillent souvent plus ou moins, sont taxés d'inemployables. » (Carole Yerochewski – Citée dans Alternatives Economiques n° 187 - Décembre 2000).

LA VIE CONTINUE

Samedi 28 Octobre : toute l'équipe d'animation se retrouve pour réfléchir à ce qui limite notre action au Mas et sur quelles limites nous devons nous donner pour être plus efficaces dans l'action. **Lundi 13 Novembre** : nous accompagnons Mireille à sa dernière demeure. Après des années de service et d'errance elle a enfin trouvé son repos, sa joie. **Jeudi 16 novembre** : à Paris, avec Patrick pour rencontrer des responsables de la DGEFP sur la question de la validation des acquis. Comment les gens de Carles (ou d'ailleurs) pourront-ils faire fructifier (s'il en ont envie) les gestes qu'ils ont découvert au Mas autour des chèvres, du maraîchage et des pierres sèches ? Accueil attentif, mais encore une année de travail, au moins ! **Samedi 25 novembre** : avec beaucoup d'autres nous étions quelques-uns de Carles aux obsèques du fils de Michel. Temps fort pour nous redire la vie et nos volontés. Pour nous souvenir qu'elle peut être donnée malade. Et qu'il nous appartient de la vitaliser. « *Que reste-t-il quand il ne reste rien ? Ceci : que nous soyons humains envers les humains, qu'entre nous demeure l'entre nous qui nous fait hommes.* » A Michel et aux siens, toute notre amitié. **Vendredi 15 décembre**, tout le monde est sur son trente et un pour la signature du CASEL : avec les partenaires institutionnels (DDASS, DDTE-FP, Conseil Général, mairies, CGT, FNARS), nous nous donnons ainsi deux ans pour tenter de résoudre les questions de légalité pour les hommes de Carles et pour l'association – **Vendredi 22 décembre** : Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité rend visite à Carles. Bon temps de partage autour de la table avec le conseil d'administration sur quelques-unes de nos questions : le CASEL, la validation des compétences, la CMU, le lien avec l'hôpital spécialisé, la diminution nationale du nombre de CES et de SIFE, nos problèmes de trésorerie. Attentive et attentionnée, Mme la ministre nous a partagé sa volonté de nous soutenir – **Samedi 23 décembre** : à Carles Hélène et Jean-Daniel célèbrent l'union de leur vie. Avec ce message : « *Dieu qui ouvres mon nom ! Sur ma pauvreté d'aujourd'hui, sur ma tiédeur et sur ma peur, je découpe une parole pour te dire : je crois !* » Merci pour l'espérance au creux de tant de nos hésitations.

Découper et renvoyer à : Mas de Carles – Route de Pujaut 30400 VILLENEUVE LES AVIGN.

Je, soussigné _____ décide de soutenir régulièrement le Mas de Carles grâce au **prélèvement automatique**. Je reste libre d'arrêter mon soutien à tout moment.

Je précise ci-dessous le montant et l'échéance choisis.

Je joins un RIB ou un RIP.

Je vous autorise à prélever sur mon compte la somme de : 50 F – 100 F – 200 F – 500 F* – Autre montant : _____. A compter du : _____.

Date :

Signature :

* Entourer la somme à votre convenance. Un reçu fiscal vous sera envoyé : il vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt.

